

Collectif des CMPP de Nouvelle Aquitaine

.... ????

A l'attention de Michel Laforcade
Directeur Général
ARS nouvelle Aquitaine
103 bis rue Belleville
CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

Objet : Abrogation du Cahier des Charges des CMPP de NA.

Monsieur le Directeur Général,

Les professionnels exerçant en CMPP, toutes professions confondues, ont manifesté le 13 Mars 2020 pour dire leur colère et leur incompréhension devant les conséquences dramatiques qu'entraînerait l'application du cahier des charges que vous demandez pour les CMPP (disparition de la pluralité des pratiques, exclusion de familles de nos dispositifs de soins, interprétation partielle et tronquée de l'annexe 32, et des recommandations HAS...).

Vous avez reçu une délégation le jour de la manifestation mais aucune ligne n'a bougé lors de cette rencontre. Le délai de 15 jours accordé pour amender le cahier des charges à la marge ne nous a pas paru acceptable pour faire des propositions sérieuses.

Lors de cette rencontre, vous avez considéré que nous n'étions qu'un « noyau », que nous vivions dans « un autre monde », et à ce jour vous n'avez pas répondu au courrier que nous vous avons laissé lors de cette rencontre.

Tout d'abord nous souhaitons vous rappeler que nous ne sommes pas minoritaires et que nous sommes soutenus, tant sur le plan local que national, par les familles que nous recevons, par des associations professionnelles engagées dans le soin des enfants, par des hommes et des femmes politiques, par des syndicats, par des départements, qui reconnaissent l'intérêt de nos missions actuelles. Nous sommes nombreux à vouloir préserver les CMPP comme des lieux de soins pour toutes les difficultés, toutes les souffrances, comme en témoignent les nombreux soutiens qui ne cessent de nous parvenir de jour en jour (une liste non exhaustive accompagne ce courrier).

Nous vous alertons sur le fait qu'à la sortie de cette crise sanitaire, ce que nous craignons est en train d'arriver :

- le confinement et ses effets délétères pour de nombreuses familles vulnérables génèrent une augmentation considérable de demandes d'aides à laquelle, du fait de la réorientation des missions des CMPP, nous ne pourrions répondre, pas plus d'ailleurs que nos partenaires (Pédopsychiatrie, Pôle Protection Enfance, PMI, Education nationale...). Ces partenaires, en dépit de leur mobilisation exemplaire, nous signalent leur incapacité à répondre, avec les conséquences en termes de perte de chance que cela induit.

- les gestionnaires des CMPP, contraints par les menaces que font peser le cahier des charges, ont répondu selon leurs intérêts propres de manières disparates, et pour certains sans réelle concertation ni des professionnels des CMPP ni de leurs partenaires locaux. Les projets visant à limiter voire ne plus recevoir les enfants hors TND et ceux limitant dans le temps les accompagnements des enfants, adolescents et familles, sont éthiquement inacceptables et surtout dangereux sur le plan thérapeutique.

- la colère des professionnels des CMPP, et la défiance à l'égard de leurs administrations respectives n'ont fait qu'accroître. De nombreux mouvements de grèves, manifestations se préparent. Des

démissions, démobilisations, perte de sens des acteurs de terrain nous remontent tous les jours et font craindre une crise durable du médico-social qui dépasse la seule région Nouvelle Aquitaine, et rejoint sur de nombreux points la crise du sanitaire. Nous vous avons évoqué les risques psychosociaux pour les professionnels lors de notre rencontre du 13 Mars : ils sont là, à un niveau très élevé.

Nous revenons donc vers vous pour demander l'abrogation de ce cahier des charges.

Le « monde de demain » sera plus complexe, plus rude. Nous ne voulons pas choisir comme votre cahier des charges nous le demande, entre des enfants, adolescents présentant les dits troubles neuro-développementaux et d'autres. Pourtant, nous sommes soucieux d'améliorer nos réponses thérapeutiques aux problématiques hétérogènes des patients souffrant de TND, toujours dans une pluralité des approches.

Pour toutes ces raisons nous vous faisons une proposition pour sortir du marasme dans lequel nous a précipité le cahier des charges, et sa gestion trop centralisée et coupée de la réalité du terrain : nous proposons, la réécriture d'un cahier des charges des CMPP de Nouvelle-Aquitaine en concertation avec les équipes de terrain et les doubles directions administrative et médicale des CMPP de Nouvelle-Aquitaine. Des assises régionales, regroupant des représentants des différentes catégories professionnelles des CMPP de chaque département, pourraient être constituées afin de faire remonter le travail préalablement effectué dans chaque CMPP et mener à bien l'élaboration de ce nouveau cahier des charges.

Au travers de ce projet de réécriture que nous proposons, nous visons des solutions pérennes, adaptées à la réalité des ressources du territoire, des solutions réellement coordonnées entre les différents acteurs, des solutions prenant en compte toutes les dimensions de l'enjeu de l'amélioration de nos pratiques dans le cadre de la loi et de l'intérêt de tous les enfants, adolescents et familles concernées. Le chemin que nous trouverons ne devra pas empêcher toutes les familles que nous recevons actuellement, et qui sont nombreuses, de pouvoir nous solliciter, pour des difficultés et des problématiques toutes aussi sérieuses et douloureuses que celles rencontrées par les familles avec des enfants présentant les dits troubles neuro-développementaux.

A ces conditions, et dans un délai raisonnable, nous vous assurons de l'engagement sincère et entier des professionnels à cette démarche qui se veut pragmatique et soucieuse de l'intérêt des familles que nous accompagnons.

Ainsi, nous pourrions sortir par le haut d'une crise annoncée qui promet d'être coûteuse pour les professionnels et préjudiciable pour les familles, et pour l'ensemble du secteur médico-social.

Nous restons à votre disposition pour travailler le projet que nous vous présentons, mais sachez que l'absence de réponse de votre part sera perçue comme un mépris à l'égard des professionnels des CMPP, et à travers eux de toutes les familles que nous accompagnons.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Le collectif des CMPP de Nouvelle-Aquitaine